

du 23 au 26 août 2018

EXPO AUBONNOISE – CASE POSTALE 201 – 1170 AUBONNE – www.aubonnexpo.ch
Pour toute question liée à l'infrastructure, M. André Lopes est à votre disposition :
Tél. : 079 253.17.99 - E-mail : infra@aubonnexpo.ch

1 EXPOSANT**1.1 Commerçant, entrepreneur, prestataire de services ou autre présent/s sur le stand**

Nom, Prénom / Raison sociale : Rue : N° postal : Lieu :

1)

2)

3)

4)

1.2 Personne de contact - répondant (pour la correspondance, la facturation, l'infrastructure, etc.)

Nom, Prénom / Raison sociale : Rue : N° postal : Lieu :

Att. de :

Tél : E-mail :

Référence de paiement bancaire ou postale :

S'engage à participer à l'EXPO AUBONNOISE en se conformant au règlement général annexé qui fait partie intégrante du présent contrat**2. PRESTATION(S) SUR LE STAND**

2.1 Activité / produits principaux :

2.2 Incendie, montant total de la marchandise exposée Fr. :

2.3 Autres choses proposées sur le stand (cocher ce qu'il convient ou compléter sous autres)

 Boissons
description : Nourriture
description :

propre ventilation du stand (oui/non) :

 Objets présentant un danger d'explosion,
d'incendie ou autres
description : Animaux
Description : Autres
description :**3. STAND****3.1 Principes / dimensions standard**

La profondeur des stands est de 3 mètres, la hauteur est de maximum 2,5 mètres.

La location se fait par section de 1 mètre de largeur, au minimum 3 mètres.

Pour les surfaces extérieures la surface minimum est de 20 m².Des stands avec des dimensions non standard sont disponibles uniquement sur demande.

3.1.1 Location d'un stand dans la cantine

Largeur : m Profondeur : m Surface : m2 Fr. 85.00 par m2

3.1.2 Location d'un stand à l'extérieur (minimum 20 m2)

Largeur : m Profondeur : m Surface : m2 Fr. 45.00 par m2

3.2 Supplément facturé

Pour un stand vendant des boissons Fr. 20 % du prix de la surface louée

Pour un stand vendant des produits alimentaires Fr. 40 % du prix de la surface louée

N.B. : Dans un stand de dégustation, il n'est pas autorisé de vendre des boissons et/ou des produits alimentaires sans règlement du supplément. Le Comité veille à ce que le prix des boissons vendues soit le même dans tous les points de vente.

3.3 Installations diverses désirées (cocher ce qu'il convient)

Electricité 230 volts, 10 ampères, 2'300 watts max. par stand forfait de Fr. 220.00

éventuel : supplément pour plus de 2'300 watts Fr. sur demande

supplément pour prise triphasée 380 volts forfait de Fr. 150.00

Installation d'eau courante et écoulement, selon possibilités forfait de Fr. 400.00

Plancher Fr. 15.00 par m2

Parois et armatures (hauteur : 2,5 mètres) rendus posés Fr. 40.00 par m2

4. PUBLICITE (logo et texte à nous remettre)

4.1 Nous souhaitons figurer sur le livret de la manifestation

Dimension de l'annonce (cf contrat joint)

Pour toute commande d'ici au 15 janvier 2018,

rabais exposant 20%

4.2 Badge(s) de l'Expo (obligatoire)

Nombre de badge(s) désiré(s) : dépôt par badge Fr. 5.00

5. PAIEMENT

50 % à l'inscription. Le solde doit obligatoirement être payé dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture finale.

6. SURVEILLANCE

Le Comité décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme.

7. REMARQUES

.....

8. LIEU / DATE / SIGNATURE

Le signataire déclare avoir pris parfaite connaissance du règlement et s'engage à respecter le présent contrat, valant comme reconnaissance de dette.

Lieu : Date : Timbre et signature engageant l'entreprise :

.....

FORMULE A RETOURNER A L'EXPO AUBONNOISE – CASE POSTALE 201 – 1170 AUBONNE